

LA MATHUSALEM

ski de randonnée
21 décembre 2013



Par les organisateurs des trails du Sancy.



LE MONT-DORE
Où la vie prend des couleurs

Départ : 14h00

- sprint 1h en boucle

-Randonnée : 1200 m+

Ambiance conviviale, pas de chrono. Que du plaisir et de la bonne humeur !

Départ : 09H 00



Renseignements : www.xttr63.com
montdoreanimation@orange.fr

Mairie du Mont-Dore

Service animation

B.P. 100 - 63240 Le Mont-Dore

Tél. 04 73 65 21 96



Vous n'avez pas de matériel, pas de problème, vous pouvez le louer :

Au Mont-Dore, chez **BESSAC SPORTS**, avec prix remisé



Organisation :

C.P.L.V.R. - Mairie du Mont-Dore
B.P. 100 - 63240 LE MONT-DORE.

Pour sprint :

Matériel nécessaire :

Skis, fixations, chaussures, crampons et peaux selon le règlement de la FFME (visible sur ffme.fr).

Des vêtements adaptés aux conditions climatiques.

Un casque.

Remise des dossards :

Gîte de l'écir, parking des Chomets le samedi 21 décembre de 13H15 à 13H45.

Frais d'inscription :

Inscription sur place :

10 € pour les licenciés FFME

16 € pour les non licenciés (délivrance d'une licence journée).

Règlement à l'ordre de : **C.P.L.V.R.**

La présentation de la licence FFME, FFCAM, ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive du ski alpinisme en compétition est obligatoire pour participer à la course.

Nom : _____ **Prénom :** _____

Adresse : _____

Date de naissance : _____

Sexe : M F

N° de licence (FFME, FFCAM) : _____

Club : _____

E mail : _____

Tél. : _____

Rando **Sprint**

Pour la randonnée:

Matériel nécessaire :

Skis, fixations, chaussures et peaux.

Des vêtements adaptés aux conditions climatiques.

Une couverture de survie et un sifflet, un Appareil de recherche de victimes d'avalanche, une sonde, une pelle à neige.

Frais d'inscription (sans repas du soir) :

Licenciés : 10 € (frais d'organisation, de sécurité, ravitaillement, boisson chaude à l'arrivée).

Non licenciés : 16 € (licence journée, frais d'organisation, de sécurité, ravitaillement, boisson chaude à l'arrivée).

Départ au pied du télésiège 'le Tremplin'(9h)

Règlement :

Pour des raisons de sécurité, en cas d'intempéries, les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours.

- **Responsabilité civile :** les organisateurs sont couverts par la police d'assurance de la FFME
- **Accident :** les licenciés bénéficieront des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé et en cas de vol.